

Règlement Défilé Cosplay Angers Geekfest #6 (dimanche 06 avril 2025)

Organisation générale

L'événement **Angers Geekfest** ci-après nommé "festival" qui a lieu les **05 & 06 avril 2025** au Parc des Expositions d'Angers est un événement co-organisé et produit par l'Agence Lenno et Destination Angers. Le défilé cosplay durant ce festival est co-organisé et produit par l'Agence Lenno et l'Association Mandora ci-après nommés "les organisateurs". Ce règlement, rédigé par le staff bénévole cosplay de l'Association Mandora et l'Agence Lenno, s'applique uniquement à cette édition d'**Angers Geekfest 2025**. Les organisateurs se réservent le droit de modifier à tout moment le présent règlement, pour des raisons de planning, de logistique ou tout souci lié à la sécurité des participant·e·s, staff encadrant, et public. Toute modification du présent règlement peut-être effectuée sans préavis, les participant·e·s confirmé·e·s en seront toutefois notifié·e·s le cas échéant.

Défilé

Dans le cadre du festival **Angers Geekfest**, les organisateurs proposent un défilé cosplay ouvert à tout·e·s dès 13 ans en présentation solo, duo et groupe. Le défilé cosplay consiste à présenter une prestation scénique en costume devant le public. Le défilé aura lieu le **dimanche 06 avril 2025**, le planning de la journée sera communiqué aux participant·e·s une semaine avant l'événement.

Modalités d'inscription et de participation

- Accès aux pré-inscriptions :

L'accès aux pré-inscriptions se fait via le formulaire en ligne disponible sur le site internet du festival Angers Geekfest à l'onglet cosplay. (<https://angersgeekfest.com/cosplay>)

Les pré-inscriptions sont ouvertes à partir du lundi 03 mars 2025 jusqu'au **lundi 24 mars 2025 à 20h**. Passé ce délai, aucune pré-inscription ne sera prise en compte, et aucune inscription sur place ne sera possible. Les organisateurs peuvent à tout moment fermer l'accès aux pré-inscriptions si toutes les places disponibles ont été attribuées.

Attention, tout dossier incomplet sera automatiquement refusé.

Les organisateurs s'engagent à envoyer un mail de confirmation de réception de la pré-inscription dans les 72H suivant la réception du dossier (3jours). Les confirmations et autres échanges entre les participant·e·s et les organisateurs se feront uniquement par mail.

Les organisateurs se réservent le droit de refuser tout ou partie du dossier si un ou plusieurs élément·s ne respectent pas les critères de participation ou s'ils vont à l'encontre du caractère tout public du festival. La personne à l'origine de cette pré-inscription en sera notifiée le cas échéant.

- Thématisques représentées

Lors de la pré-inscription il sera demandé aux participant·e·s de renseigner le nom, l'œuvre, et la thématique du personnage présenté. Voici les différentes thématiques disponibles :

- Anime/ Manga asiatiques
- Dessins Animés
- Comics/ BD
- Films/Films d'animation
- Série TV
- Jeux Vidéo
- Musique
- Concept Art (d'après une illustration officielle)
- Création personnelle (Original Character)

- **Critères de participation**

Les pré-inscriptions seront étudiées par les organisateurs afin de pouvoir les valider en inscription selon les critères suivants :

- Le dossier de pré-inscription doit être **complet** avec des informations personnelles valides et toutes les pièces jointes demandées.
- Le présent règlement **qui doit impérativement être lu avant signature**, accompagné du **document de cession du droit à l'image** correctement remplis et signés pour chaque participant·e même en groupe sont également obligatoires dans le dossier de pré-inscription. les deux documents vierges étant disponibles sur la page de pré-inscriptions (sauf cas de participant·e·s mineur·e·s, voir paragraphe dédié). Merci de bien veiller à vérifier les fichiers avant envoi.
- Aucune notion d'origine du costume n'est prioritaire sur une autre, **les costumes achetés, modifiés, commisionnés sont les bienvenus** au même titre que les costumes réalisés par le·la·les participant·e·s.
- Le document **schéma de scène** doit également être fourni rempli (format vierge à télécharger sur la page de pré-inscription)

- **Modalités de pré-inscription duo et groupe**

Le défilé cosplay peut accueillir des prestations solo, duo et groupe. Lors de la pré-inscription chaque duo et groupe doit désigner un·e responsable de groupe **majeur·e** (lorsque c'est possible) qui s'engage à fournir aux organisateurs toutes les informations et documents nécessaires de chaque membre, c'est aussi cette personne qui doit être en charge de la pré-inscription.

Le·la responsable du duo ou du groupe sera en communication avec les organisateurs, iel s'engage donc à transmettre à ses membres les différentes informations qui lui seront données. Une fois une place, iel devra s'assurer que tous les membres sont présents sinon en avertir immédiatement le staff organisateur.

- **Fichier audio**

La bande son doit également être obligatoirement fournie lors de la pré-inscription en respectant le format **MP3 uniquement** :

- Solo : 1min00
- Duo et trio : 2min00
- Groupe à partir de 4 participant·e·s : 3min00

Le prêt d'un micro sera impossible, la prestation doit donc être enregistrée dans sa totalité.

Attention, la piste doit être **claire et de bonne qualité** (sans bruits parasites ou enregistrement de voix saturé). Le contenu de la totalité de la prestation scénique (piste audio et physique) doit être tout public. Il est donc demandé aux participant·e·s de ne pas utiliser de langage injurieux (voir le paragraphe "savoir-être"), de faire attention au ton employé, aux décors et gestuelle utilisée. Les organisateurs se réservent le droit de refuser une piste audio si ces critères ne sont pas respectés.

Le fichier audio doit être nommé en suivant ces exemples selon le type d'inscription :

- Solo : **prenomNOM_solo_personnage**
- Duo : **prenomNOM_duo_univers**
- Groupe : **prenomNOM_groupe_univers**

Il est conseillé aux participant·e·s d'apporter une clé USB contenant leur prestation le jour J en cas de soucis lié aux fichiers lors de l'équilibrage des pistes en régie.

- **Limites de participation et ordre de passage**

Un nombre de participation maximum est prévu en fonction des moyens logistiques et du planning de la journée. Pour cette édition d'Angers Geekfest (2025), ce nombre s'élève à 20 prestations estimées. Ce nombre de prestations est susceptible d'évoluer en fonction du nombre de solo, duo et groupes inscrits au fur et à mesure. L'ordre de passage s'effectue par ordre d'inscription.

Un aménagement de l'ordre de passage pourra UNIQUEMENT être accordé en cas de soucis médical communiqué à l'organisation lors de l'inscription et après discussion entre le·la participant·e concerné·e et le staff organisateur. (Et le·la représentant·e légal·e dans le cas d'un·e mineur·e)

Participant·e·s mineur·e·s

Le défilé cosplay est également ouvert aux participant·e·s mineur·e·s de **13 ans et plus à date du défilé**. Pour les enfants de moins de 13 ans, les organisateurs invitent les responsables légaux à effectuer une inscription au Mini Cosplay Show qui aura lieu le même jour (voir détails sur la page cosplay du site internet).

Des **modalités de pré-inscription au défilé supplémentaires** sont prévues à cet effet :

- Signature du présent **règlement** par le·la participant·e et par son·sa responsable légal·e
- **Autorisation parentale** signée par le·la responsable légal·e du·de la mineur·e + copie de la **carte d'identité** du·de la signataire
- **Autorisation de droit à l'image** spéciale mineur signée par le·la responsable légal·e du·de la mineur·e

Ces documents destinés aux mineur·e·s sont rassemblés dans le "**pack mineurs**" disponible sur la page de pré-inscription en ligne. Un **numéro de téléphone du·de la responsable légal·e** signataire des documents devra également être fourni de manière à pouvoir être contacté par les organisateurs en cas d'urgence.

Durant la journée du défilé, le·la participant·e mineur·e pourra être accompagné·e d'un·e seul·e et unique responsable légal·e, notamment dans les loges lors de la préparation. Il sera néanmoins demandé à l'accompagnateur·trice de confier le·la mineur·e aux organisateurs du défilé durant les prestations scéniques.

Entrée offerte

Les participant·e·s confirmé·e·s au défilé cosplay recevront une **invitation offerte au festival pour le jour du défilé** une semaine avant l'événement. En cas d'annulation ou de non présentation le jour J, l'invitation sera automatiquement **désactivée et non utilisable**. Les helpers ou accompagnants ne peuvent pas prétendre à recevoir une invitation et devront se procurer un pass d'entrée via la billetterie du festival.

Organisation de la journée

Lors de cette journée de défilé, les participant·e·s devront se présenter auprès du staff organisateur à leur arrivée sur le festival, puis devront être présent·e·s pour le dernier briefing avant le début du défilé. Un planning détaillé sera envoyé par mail aux participant·e·s une semaine avant l'événement.

Prestations, décors et accessoires

Les prestations se déroulent sur la scène principale suivant l'ordre de passage annoncé par les organisateurs aux participant·e·s. Chaque participant·e solo, duo ou groupe monte sur scène tour à tour afin de présenter son costume et sa prestation au public.

Lors de la pré-inscription, il sera demandé aux participant·e·s de fournir la liste détaillée des éléments de



décor et accessoires utilisés pour la prestation scénique. Cette liste devra être accompagnée du schéma de placement dûment rempli (disponible sur la page d'inscription) de façon à permettre aux organisateurs de placer les éléments avant la montée sur scène du· de la participant·e. Une double vérification sera effectuée à l'arrivée sur place.

Du mobilier pourra être prêté (table, chaise) - sous réserve de disponibilité sur place - par les organisateurs et utilisé par plusieurs participants à la suite, il ne sera donc pas possible de faire une installation en amont sur le matériel prêté. Il est également demandé aux participant·e·s de créer leurs décors et accessoires en prenant en compte qu'ils seront montés et placés sur scène par deux accessoiristes et en deux aller-retours maximum (matériaux légers uniquement, pas de bois massif par exemple). Chaque élément de décor et/ou accessoire devra donc être validé lors de l'inscription par le staff organisateur. Tout élément non déclaré dans le dossier sera de ce fait non recevable le jour du concours.

- **Sécurité sur scène**

Les décors et accessoires ne doivent pas représenter un danger physique, ou porter atteinte morale à qui que ce soit. Les organisateurs se réservent le droit de refuser un élément, un accessoire ou la totalité du décor si le caractère tout public ou la sécurité de tous·tes n'est pas respectée.

Toute utilisation de pyrotechnie (fumée, feu d'artifices, pétards), lancé d'objet, projection ou versement de liquides sur ou hors de la scène est **strictement interdite** et cela dans le but de préserver la sécurité de tous·tes.

Aucune arme ne peut être autorisée, et ce, même en élément de décor (armes réelles, rasoirs, katanas, airsoft, couteaux, paintball ou toute autre assimilée comme arme). Toute réplique d'armes à feu sera également refusée par les organisateurs.

Seules les armes en carton ou matières plastiques non dangereuses pourront être acceptées par les organisateurs.

Tout élément ou accessoire considéré comme dangereux et non conforme à ce règlement introduit dans l'enceinte du festival sera définitivement confisqué par les organisateurs et confié à la sécurité de l'événement.

En cas de question ou doute concernant les accessoires et/ou éléments du décor, merci de vous adresser aux organisateurs par mail accompagné d'une description de l'élément et photos.

Loges

Les organisateurs mettent à disposition des participant·e·s au défilé cosplay des loges en backstage de la scène. Les participant·e·s y trouveront des miroirs, des tables, des chaises et des cabines pour se changer. **Il est attendu des participant·e·s que iels respectent le matériel mis à disposition et la propreté des lieux.**

L'accès aux loges sera réglementé et précisé dans le planning de la journée envoyé par les organisateurs en amont du festival.

Un helper **actif** par participant·e peut être accepté dans les loges durant la préparation et l'habillage du· de la participant·e uniquement. Les helpers seront invités à quitter les loges une fois son aide apportée. Si un membre du staff constate un abus de présence d'un helper, il pourra lui demander de quitter les loges immédiatement. **Aucun·e accompagnant·e ne sera admis en loges durant les prestations scéniques.**

Après le défilé, les participant·e·s devront récupérer tous leurs effets personnels une heure à 45 minutes avant la fermeture du festival et laisser l'espace **propre**.

Les loges sont un espace partagé entre tous les intervenants de la scène, régie, cosplayers, musiciens, comédiens et artistes variés : L'attention de tous·tes est portée sur la présence de matériel fragile et coûteux nécessitant le respect et la vigilance de chacun·e. De ce fait, il est demandé aux participant·e·s du défilé cosplay de strictement respecter le planning d'accès aux loges pour garantir la sécurité physique, morale de tous·tes et conserver le matériel intact.

Savoir-être

Sont **strictement interdits** durant la totalité du festival (comprenant les prestations):

- Tout objet, geste ou propos incitant à la violence, à la haine ou insultant.
- Tout objet, geste ou propos à caractère pornographique, raciste, sexiste, homophobe ou transphobe
- Tout objet, geste ou propos à caractère intimidant, humiliant ou dégradant
- Tout comportement et actes de type vol, vandalisme, agression physique ou verbale portant une atteinte physique et/ou morale envers les autres participant·e·s, le public, les visiteurs et le staff organisateur.

Toute transgression de ces règles de savoir-être peut entraîner :

- L'exclusion immédiate du présent défilé,
- L'exclusion de l'événement,
- L'interdiction de participer aux concours et défilés cosplay mis en place par les organisateurs à l'avenir,
- Des poursuites judiciaires.

Ces règles s'appliquent également à tout·e accompagnant·e, helper et responsable légal·e présent·e·s.

Les organisateurs attendent également de chaque personne -participante ou non- le respect du staff organisateur et encadrant, et de leur travail investi pour créer l'ensemble des animations cosplay. Il en va de même envers les artistes. Les propos insultants, diffamatoires et violents qu'ils soient énoncés pendant le festival ou via les réseaux sociaux pourront être sanctionnés d'une interdiction de participation sur l'ensemble des animations cosplay des événements organisés par l'Agence Lenno et l'Association Mandora.

Traitement des données à caractère personnel

Dans le cadre du défilé cosplay organisé lors du festival Angers Geekfest organisé les **05 & 06 avril 2025**, les organisateurs prennent les mesures propres à assurer la protection et la confidentialité des informations nominatives et personnelles qu'ils détiennent ou qu'ils traitent dans le respect des dispositions du Règlement Général sur la Protection des Données à caractère personnel.

La base légale du traitement est la **gestion et l'organisation d'un défilé cosplay**.

Les données collectées dans le formulaire de pré-inscription sont liées à l'**identité** : Nom, Prénom, date de naissance, numéro de téléphone, adresse mail, pseudonyme cosplay, page de réseaux sociaux. Ces données seront à destination des membres du staff organisateur du défilé uniquement et conservées pour une durée de **5 ans**.

Conformément à la réglementation européenne en vigueur, les participant·e·s au défilé peuvent accéder aux données les concernant ou demander leur effacement une fois le défilé terminé. Les participant·e·s disposent également d'un droit d'opposition, d'un droit de rectification et d'un droit à la limitation du traitement de leurs données.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement des données dans ce dispositif, les participant·e·s peuvent contacter les organisateurs par mail.

Communication avec les organisateurs

Les échanges entre les organisateurs et les participant·e·s concernant les pré-inscriptions et les inscriptions sont **exclusivement effectués par mail**. Les participant·e·s auront la possibilité de contacter les organisateurs pour toute question durant la totalité du processus du défilé.

Une semaine avant le festival, les organisateurs contacteront les participant·e·s par mail afin de leur transmettre les informations nécessaires à l'organisation le jour J.

Pour des raisons d'organisation et de logistique, le staff organisateur met en place un système de groupe de communication via l'**application WhatsApp** (accessible avec un numéro de téléphone). Des annonces et rappels globaux seront envoyés par le staff organisateur : horaires, points de rendez-vous etc.

Après le défilé, le groupe Whatsapp reste ouvert durant 1 mois et permet l'échange de photos des prestations et de contacts. Il permet également aux organisateurs de faire la promotion des prochains événements et animations organisées. La participation à ce groupe n'est en aucun cas obligatoire et il est possible de se rétracter en le quittant à tout moment.

Responsabilité

Les organisateurs du défilé ne peuvent être tenus comme responsables en cas de soucis liés à la technique son. Il en est de même en cas de vol, détérioration de costumes, accessoires ou décors, ou d'incidents éventuels survenus lors de l'événement.

Il en va de la responsabilité de chaque participant de bien prendre connaissance de la totalité des informations contenues dans ce présent règlement ainsi que tout autre document transmis par les organisateurs.

Tout·e participant·e ne respectant pas l'un des articles du présent règlement sera exclu du défilé sans appel possible.

Merci de cocher ci-dessous si vous acceptez ou non de participer au groupe Whatsapp (voir article «communication avec les organisateurs») :

- J'accepte de faire partie du groupe Whatsapp "Défilé Cosplay - Angers Geekfest 2025"
- Je n'accepte pas de faire partie du groupe Whatsapp, et préfère les communications par SMS et/ou par mail.

À le/...../2025,

Signatures précédées de la mention «Bon accord du présent règlement, lu et approuvé» et du Nom et Prénom des signataires :

Représentant·e légal·e :

Participant·e mineur·e :

Pseudonyme cosplay du·de la participant·e :

AUTORISATION PARENTALE - DÉFILÉ COSPLAY ANGERS GEEKFEST 2025

L'autorisation parentale est obligatoire pour les mineur·e·s de moins de 18 ans à date du défilé cosplay d'Angers Geekfest 2025, le dimanche 06 avril. Sans cette autorisation parentale, les organisateurs du festival refuseront la participation de la personne mineure de manière automatique et sans recours possibles. Cette autorisation parentale est valable uniquement pour l'événement Angers Geekfest 2025 et pour une seule personne.

Je soussigné·e

domicilié·e au/à

certifie être représentant·e légal·e de

et l'autorise par la présente à participer au défilé cosplay de la sixième édition d'Angers Geekfest qui se déroulera le dimanche 06 avril 2025 au Parc des Expositions d'Angers.

Tous·tes les participant·e·s du défilé adhèrent à la totalité du règlement du défilé.

AUTORISATION DE DROIT À L'IMAGE - MINEUR·ES

J'autorise le·la mineur·e dont j'ai la responsabilité à être filmé·e et photographié·e dans le cadre des vidéos et reportages photos réalisés par les équipes organisatrices d'Angers Geekfest 2025 et Hold Up Videos. M'engage à ne faire aucune restriction de son droit à l'image.

Autorise la société LENNO, l'association MANDORA et DESTINATION ANGERS, à reproduire sur tout support et par tous procédés et à diffuser, sans contrepartie financière, la/les photographie·s, le film et ou l'enregistrement (ci-après les œuvres) le·la représentant, prises/réalisées dans le contexte suivant :

Angers Geekfest 2025 – 05 et 06 avril 2025 au Parc des Expositions d'Angers

Les œuvres précitées seront utilisées par LENNO, MANDORA et DESTINATION ANGERS afin de communiquer sur Angers Geekfest, ses animations et sur l'activité de la société et de l'association.

L'autorisation porte exclusivement sur une diffusion par ou sous le contrôle direct de LENNO, MANDORA et/ou DESTINATION ANGERS, sur support papier (plaquette, brochure d'information, affiche) ou dématérialisé, via Internet et en particulier sur les réseaux sociaux et sites internet gérés par les organismes.

LENNO, MANDORA et/ou DESTINATION ANGERS pourront faire tout usage des œuvres, pour le monde entier et sans aucune limite de temps. Les légendes ou commentaires accompagnant la diffusion des œuvres ne devront pas porter atteinte à sa réputation, à sa vie privée, à son intégrité.

Fait à Le/...../2025

Signature du/de la représentant·e légal·e précédée de la mention « Bon pour accord, lu et approuvé » et de son Nom et Prénom + copie d'une pièce d'identité du/de la tuteur-trice légal·e :